



**BRADERIE DE PARAMÉ : Samedi 22 juillet 2023 (8h - 18h)**  
**Formulaire d'inscription pour les particuliers**  
**à déposer aux boutiques Vêtements Roux (rue de la Gardelle)**  
**ou l'Esprit Chasseur (rue des Six Frères Ruellan)**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR** (établi en vertu de l'art : R321-9 du code pénal)

NOM :  
Adresse complète :  
Né(e) le :

PRENOM :

Tél : Adresse mail :  
Titulaire de la pièce d'identité de type : Carte d'identité, Passeport, autre (entourer la pièce)  
N° de la pièce d'identité : délivrée le : par :

Déclare sur l'honneur -ne pas être commerçant  
-ne vendre que des objets personnels et usagés  
-ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à----- le-----  
Signature :

**TARIF ET EMPLACEMENT** (les emplacements sont vendus par module de 2 mètres incompressibles)

**A) Tarif enfant (moins de 12 ans) :**

10 eur (soit 5 eur le m) le premier module de 2 mètres linéaires :  
Nbre modules « enfant » souhaité : -----

**B) Tarif adulte (plus de 12 ans) :**

15 eur pour le premier module de 2 mètres linéaires puis 10 eur pour les modules suivants (5eur le m)  
Nbre modules « adulte » souhaités : -----

Merci de nous indiquer votre choix d'emplacement en indiquant la rue ainsi que le **N° MARQUE AU SOL**

- Rue Ange Fontan : n° d'emplacement -----
- Rue Gustave Flaubert : n° d'emplacement -----
- Rue des Six Frères Ruellan : n° d'emplacement-----
- Place Georges Coudray (place de la Mairie) : n° d'emplacement -----
- Rue de la Gardelle : n° d'emplacement-----
- Sans préférence : -----

Votre inscription devra être retournée **avant le 15/07/2023**. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des inscriptions et l'organisation de la braderie se réserve la possibilité de déplacer un stand en cas de raison majeure.

**Date limite d'inscription par courrier : samedi 15 juillet 2023 possibilité de s'inscrire le samedi 22 juillet de 6h à 8h dans la limite des emplacements disponibles (mairie de Paramé)**

**L'ANCP décline toute responsabilité si des dispositions préfectorales sont imposées dans le cadre des mesures sanitaires. AUCUN remboursement ne sera exigible.**

**VOTRE N° D'EMPLACEMENT VOUS SERA COMMUNIQUE PAR MAIL AU PLUS TARD LE 19 JUILLET 2023**

Fait à ----- le -----  
Lu et approuvé  
Signature (du représentant légal pour les mineurs) :

**Votre inscription ne sera validée que si nous recevons :**

- Le formulaire d'inscription (correctement rempli), daté et signé
- La photocopie (recto-verso) de votre pièce d'identité (du représentant légal pour les mineurs)
- Votre chèque libellé à l'ordre de ANCP ou espèces

**INSTALLATION ENTRE 6H ET 7H30 PRECISE ET AVOIR QUITTE L'EMPLACEMENT AVANT 18H50.**  
**ACCES DES VEHICULES SUR PRESENTATION DU LAISSER-PASSER UNIQUEMENT.**  
**MERCI DE RESPECTER LES HORAIRES**